

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BRENNTAG S.A.
Avenue du Progrès 90
FR 69680 CHASSIEU
Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00
Téléfax : +33(0)4.72.79.53.74
Adresse e-mail : FDS@brenntag.fr
Personne responsable/émettrice : Service Sécurité Environnement Réglementation Qualité

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28

Accès aux centres anti-poisons
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	---	H225
Irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Facilement inflammable (F) Facilement inflammable (F)	R11

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

	P240	étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
	P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Intervention	: P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Stockage	: P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Etiquetage supplémentaire:

Le pourcentage suivant du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité aiguë est inconnue:5 %

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

II • ethanol

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
II ethanol				

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

No.-Index	: 603-002-00-5	Flam. Liq.2	H225	F; R11
No.-CAS	: 64-17-5	Eye Irrit.2	H319	
No.-CE	: 200-578-6	>= 95 - < 98		
Enregistrem ent	: 01-2119457610-43-xxxx			

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de précautions spéciales requises.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si nécessaire.
- En cas de contact avec les yeux : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pas de données supplémentaires disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Information supplémentaire : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

chapitre 13).

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

Classe de feu : S'entflamment très facilement et se consomment très rapidement; Pec < 21°C

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit bien ventilé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec des agents oxydants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composant: ethanol

**No.-CAS
64-17-5**

Dose dérivée sans effet (DNEL)

Travailleurs, Effets chroniques, Contact avec la peau Exposition à long terme	:	343 mg/kg
Travailleurs, Effets chroniques, Inhalation	:	950 mg/m3
Consommateurs, Effets aigus, Effets locaux, Inhalation	:	950 mg/m3
Consommateurs, Effets chroniques, Contact avec la peau Exposition à long terme	:	206 mg/kg
Consommateurs, Effets chroniques, Inhalation	:	114 mg/m3
Consommateurs, Effets chroniques, Ingestion Exposition à long terme	:	87 mg/kg

La concentration prévisible sans effet (PNEC)

Eau douce	:	0,96 mg/l
Eau de mer	:	0,79 mg/l
Sédiment d'eau douce	:	3,6 mg/kg
Sol	:	0,63 mg/kg

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)
1.000 ppm, 1.900 mg/m³
limites indicatives (VL)

INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):
5.000 ppm, 9.500 mg/m³
limites indicatives (VL)

Composant: phtalate de diéthyle

No.-CAS

84-66-2

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)
5 mg/m³
limites indicatives (VL)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Type de Filtre recommandé:A

Protection des mains

Conseils : Porter des gants appropriés.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.
Le produit étant un mélange de plusieurs substances, la durabilité des matériaux composants les gants ne peut être déterminée à l'avance et doit donc être testée avant utilisation.
caoutchouc butyle

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

Protection de la peau et du corps

Conseils : Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Seuil olfactif	: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
pH	: non applicable
Point de congélation	: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Point/intervalle d'ébullition	: 78,1 - 78,5 °C (101 3 hPa)
Point d'éclair	: 14 °C (coupelle fermée)
Taux d'évaporation	: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Inflammabilité (solide, gaz)	: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Limite supérieure d'explosivité	: 15 %(V)
Limite inférieure d'explosivité	: 3,3 %(V)
Pression de vapeur	: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Densité de vapeur relative	: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

	d'information à notre disposition sur ce point.
 Densité	: env. 0,805 g/cm ³ (env. 20 °C)
Hydrosolubilité	: complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Température d'inflammation	: > 363 °C
Décomposition thermique	: A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Explosibilité	: La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Propriétés comburantes	: non applicable

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Conseils : Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Pas de données supplémentaires disponibles.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie: Oxydes de carbone

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Oral(e)

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Inhalation

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Dermale

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Irritation

Peau

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Yeux

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Sensibilisation

Aucun effet de sensibilisation connu.

Effets CMR

Propriétés CMR

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

- Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
- Mutagénicité : Ne contient pas de composé listé comme mutagène
- Tératogénicité : A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.
- Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Exposition répétée

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

Autres propriétés toxiques

Toxicité par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

- Autres informations toxicologiques : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Expérience de l'exposition humaine : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Composant: ethanol

No.-CAS

64-17-5

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50 : > 2000 mg/kg (rat) (OCDE Ligne directrice 401)

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

||

Inhalation

||

CL50 : > 20 mg/l (rat; 4 h; vapeur)

Dermale

||

DL50 : > 2000 mg/kg (lapin) (OCDE Ligne directrice 402)

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Composant: ethanol

**No.-CAS
64-17-5**

Toxicité aiguë

Poisson

||

CL50 : > 100 mg/l (Leuciscus idus melanotus; 48 h) (OCDE Ligne directrice 203)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

||

CE50 : > 100 mg/l (Daphnia magna; 24 h) (OCDE Ligne directrice 202)

Algue

||

CE50 : 5000 mg/l (Chlorella pyrenoidosa) (OCDE Ligne directrice 201)

Bactérie

||

CE0 : 6500 mg/l (Pseudomonas putida; 16 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

Bioaccumulation

Résultat : Une évaporation notable de la solution aqueuse dans l'air n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Résultat : non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Résultat : Substance VPVB non classée
Substance PBT non classée

12.6. Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise.
Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006**

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

manière que le produit. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

1170

14.2. Nom d'expédition des Nations unie

ADR : ÉTHANOL
RID : ÉTHANOL
IMDG : ETHANOL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe : 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels) 3; F1; 33; (D/E)
RID-Classe : 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) 3; F1; 33
IMDG-Classe : 3
(Étiquettes; No EMS) 3; F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II
RID : II
IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Étiquetage selon 5.2.1.8 ADR : non
Étiquetage selon 5.2.1.8 RID : non
Étiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non
Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG. : non

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

Classifié "P" selon 2.10 IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation relative aux installations classées : 1432 Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés. 1434 Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables. 1433 Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables.

Autres réglementations : Restriction d'emploi: Protection contre les substances dangereuse contribue a une restriction d'emploi pour le femmes enceintes at les jeunes de moins de 16 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

A ce jour nos fournisseurs n'ont pas mis d'information à notre disposition sur ce point.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R11 Facilement inflammable.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

ALCOOL ETHYLIQUE 96 - 99 % INF/DEP

Version 3.1

Date d'impression 28.02.2012

Date de révision 28.02.2012

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.